



Arrêté du 02 JANVIER 2024

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 DECEMBRE 2023 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

ARRETE :

Pour les secteurs d'activités dont elle a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

ARTICLE 1 :

Madame Séverine VALADE, Responsable Moyens généraux, pour :

- viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité, bon de livraison, fiche d'intervention, fiche d'installation...
- signer les pièces relatives à la cession de matériel pour l'exécution de certificat de vente,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.

Fait à Limoges, le 02 JANVIER 2024

Spécimen de la signature de
Séverine VALADE
Responsable Moyens généraux

La Directrice Générale

